

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membre en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 8  
Pouvoir : 0

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

30 SEP. 2024

DE CONFOLENS

Date de la convocation : 16 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, ROUSSEL Claudine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, BAUDIN Sébastien.

Absent : MERAL Gilles

Secrétaire : ROUSSEL Claudine

2024.27 ACQUISITION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE : DEMANDE DE  
SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire explique que le lien entre les dangers qui peuvent survenir en traversée de bourg et le fait de dépasser la vitesse autorisée n'est pas toujours pris en compte par les automobilistes.

Afin de sensibiliser les usagers à la vitesse à laquelle ils circulent sur la commune et plus particulièrement sur la Route Départementale 56, nous allons acquérir un radar pédagogique qui sera mobile.

Cet achat s'élève à 2 388 € TTC soit 1 990 € HT.

Le Conseil Départemental soutient les aménagements ou équipement de sécurité routière ; la subvention qui peut être allouée pour l'acquisition de radars est égale à 50 % de la dépense Hors Taxes plafonnée à 2 000 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition de Madame le Maire.

Un radar pédagogique va être commandé. Il fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Pour : 8      Contre : 0      Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens et publication le 25 septembre 2024.

Le Maire  
Martine MAINGUET



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
3 U SEP. 2024  
DE CONFOLENS